



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 080-218003580-20260303-DEL2026_5-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

N° 2026 - 5

L'an deux mil vingt six, le trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procurations(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Thierry, M. BUCHON Gérard

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
25/02/2026

Date d'affichage
11/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

OBJET : Convention TE80 14-TE-0507-EP / Travaux éclairage public / Place du Maréchal Leclerc

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que l'équipe municipale n'étant pas satisfaite de l'éclairage de la place Maréchal Leclerc, a demandé à la TE80 (anciennement FDE80) de proposer une amélioration sur la partie stationnement de la place.

La TE80 a transmis une convention pour les travaux de pose de deux mats de 10m avec projecteurs, terrassement et retrait de deux bornes lumineuses Aréa, pour un montant total de 31 678 €. Après déduction des aides de la TE80, le reste à charge pour la commune s'élèverait à 19 955.00 €. Cette somme ne sera pas déduite de l'avoir actuel afin de la conserver pour la phase 3.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention TE80 - Eclairage public de la place Maréchal Leclerc.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- **DIT** d'ouvrir les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

